



Elle veut divorcer mais moi non car elle a pas de raison

Par **sylvain71**, le 10/03/2009 à 11:27

Bonjour, rnJ'ai 34 ans et ma femme 46 ans, nous somme marié depuis 9 ans .j'ai deux enfants légitimes et elle a eu 6 enfants d'avant que l'ont se connaissent .rnPour être honnête, elle n'a pas de raison concrète de divorcer.Les seul reproche sont je suis sans emplois,et que je lui fais pas confiance. J'ai été licencié en 2003.Mais le temps ,où j'ai travaillé mon salaire était pour la famille,car elle était sans emplois.La situation c'est inversé mais là se n'est plus pareil, elle veut profité de son argent, elle veut sortir avec ses copines, allez en boîte, et moi je dois m'occuper des enfants se n'ais pas un problème car je les aime.Cela fait dix ans que l'ont se connaissent et je vie un enfer.Elle a vécu une vie plutôt instable, avant que je la rencontre (ex copain violent , 4 enfants qui ont chacun un père différent.elle a été abusé en étant ivre.voilà en gros.Elle m'a trompé une fois avec un ami à moi. Bon je lui pardonné car elle était ivre.rn .Elle me fais passé pour quelqu'un que je ne suis pas, vis avis de sa famille et quand j'ai le dos tourner.Ayant perdu mes parents (décédés) et mes amis (pas le droit de sortir pour les rencontré sinon j'avais des reproche) il est dur de trouver du réconfort.Seul contre tous je ne sais plus où aller.Si elle veut divorcer comme elle le prétend moi je veux la garde de mes deux enfants qui ont 7 et 8 ans. Puis je prétendre à la garde même si je ne travail pas?je veux également garder l'appartement et tous ce qui il y a dedans.S'il vous plaît aidez moi !!!!!!!

Par **milou**, le 10/03/2009 à 13:03

Bonjour,rnrnsi je puis me permettre, si votre femme n'a pas de raison selon vous de demander le divorce vous en avez apparemment de l'accepter car vous vivez semble-t-il un enfer (vous le dites vous-même)!!!!!! Pourquoi vous opposer à cette décision dans ce cas? N'est-ce pas le

mieux à faire ?
Quoi qu'il en soit, vous ne pouvez pas vous opposer au divorce, votre accord n'est pas nécessaire pour qu'il soit prononcé. En ce qui concerne la garde des enfants, si vous n'arrivez pas à vous mettre d'accord avec votre femme, le juge tranchera, et il est vrai que le fait que vous soyez sans emploi ne joue pas en votre faveur. Il en est de même pour le domicile, si vous ne trouvez pas d'arrangement, le juge prendra une décision.